



**Date limite :** 6 septembre 2019 – 16 h  
**Clientèle visée :** Municipalités  
**Objectif :** Développer des activités de médiation culturelle active dans le but de soutenir la culture tout en répondant aux besoins d’attraction, de rétention, d’implication citoyenne et de sentiment d’appartenance dans les municipalités  
**Budget de réalisation :** 2 500\$

### **En résumé**

#### **Contexte**

Dans le but de favoriser le développement du territoire, la MRC des Laurentides invite les municipalités à créer des activités de médiation culturelle active qui répondront aux besoins d’attraction, de rétention, d’implication citoyenne et de sentiment d’appartenance au sein de leur municipalité.

Une municipalité sera sélectionnée pour la réalisation de leur activité culturelle en lien avec la description du projet.

#### **Description de projet**

Au cours de la période de septembre à décembre 2019, la municipalité sélectionnée aura pour mandat de coordonner la réalisation d’une activité favorisant l’attraction, la rétention, l’implication citoyenne et le sentiment d’appartenance au sein de leur municipalité. À travers une activité de médiation culturelle active, menée par un artiste ou organisme culturel de la région, elle tentera de soutenir, à l’aide de la culture, le développement de leur municipalité.

#### **Objectifs**

Dans le but de valoriser l’art et la culture comme moyen de développement territorial, ce projet est un exercice de médiation culturelle active mettant en commun l’administration municipale et les compétences des artistes.

#### **Critères de sélection applicables**

- Professionnalisme de l’artiste ou de l’organisme culturel engagé, résidant/ayant son siège social et pratiquant sur le territoire de la MRC depuis au moins un an ;
- Qualité et description claire du projet proposé (voir description de la *proposition du projet* dans la section « dépôt de candidature »);
- Correspondance entre l’activité de médiation culturelle active et l’objectif de l’objectif du développement de la municipalité ;
- Originalité dans la création d’activité de médiation culturelle active et de participation citoyenne.

### **Budget de réalisation**

Le budget octroyé par la MRC est de 2 500\$ pour ce projet. Il est à la discrétion de la municipalité de bonifier l'activité culturelle liée à ce projet par un investissement budgétaire supplémentaire.

### **Dépôt de candidature**

Fournir par courriel à l'attention de l'agente de développement culturel, un dossier complet au plus tard le **6 septembre 2019 — 16 h**.

Pour la proposition de projet, veuillez fournir (maximum 3 pages) :

- Une description du projet proposé, incluant le matériel et la logistique prévus ;
- Une description des besoins de la municipalité et des moyens pour y répondre;
- Une description générale du résultat final attendu ;
- Une description de la participation active citoyenne;
- Une proposition d'échéancier de réalisation (sommaire);
- Un montage budgétaire sommaire;
- Tout autre aspect qui pourra nous permettre d'évaluer le dossier selon les critères de sélection précités.

### **Processus de sélection**

Tous les projets seront étudiés et évalués par le comité de politique culturelle de la MRC selon les critères de sélections précités. Les projets recommandés par le comité seront déposés au conseil des maires de la MRC pour décision. Toutes les municipalités qui auront soumis une proposition recevront une réponse (positive ou négative) dans les deux semaines suivant la décision du conseil des maires.

### **Description du rôle de l'artiste ou de l'organisme culturel**

Ce projet est un exercice de médiation culturelle active mettant en commun l'administration municipale et les compétences des artistes.

C'est à l'artiste, ou l'organisme culturel, d'apporter toute sa créativité et son expertise pour soutenir, stimuler et favoriser le développement de la municipalité par le biais de la culture.

### **Le rôle de la municipalité**

- Engager l'artiste ou l'organisme culturel pour la réalisation spécifique du projet ;
- S'assurer du professionnalisme de l'artiste ou de l'organisme culturel engagé;
- Stimuler/organiser la participation et assurer une promotion du projet dans la communauté;
- Être présent et faire un suivi tout au cours de la préparation et de la réalisation du projet;
- Coordonner les aspects administratifs du projet;

- Effectuer un bilan de projet et un bilan financier sommaires à la conclusion du projet.

#### **Le rôle de l'artiste engagé par la municipalité**

- S'entendre et collaborer avec la municipalité pour l'activité créée visant au développement de la municipalité.

#### **Le rôle de la MRC**

- Rédiger et faire signer les ententes relatives au projet;
- Coordonner les grandes étapes du projet;
- Intervenir en cas de malentendus entre des acteurs du projet;
- Apporter le soutien nécessaire lorsque demandé par la municipalité.

Pour plus d'information ou pour envoyer votre proposition :

Brigitte Vincent  
Agente de développement culturel  
[bvincent@mrclaurentides.qc.ca](mailto:bvincent@mrclaurentides.qc.ca)  
819.425.5555, poste 1027  
1255 chemin des Lacs, Saint-Faustin-Lac-Carré, J0T 1J0